

LAURE CANDY • ÉRIC GAILDRY

TOUTES LES ÉPREUVES DU CAPEPS

TOUTE LA MÉTHODOLOGIE
PAS À PAS

CAPEPS/AGRÉGATION
EPS

DUNOD

Création graphique de la couverture : Hokus Pokus Création

Mise en page : Belle Page

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	---	--

© Dunod, 2018

11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-077820-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les auteurs

Laure Candy

Professeure agrégée d'EPS. Docteure en STAPS. Qualifiée MCU en sciences de l'éducation. Enseignante à l'université (département STAPS). Membre de jury de concours (CAPEPS externe 2014 à 2016). Écrit 2, oraux 1 et 2.

Éric Gaildry

Professeur agrégé HC. Enseignant formateur à l'Université Paris-Saclay (UEVE). Membre de jury de concours depuis 1998 (CAPEPS externe et agrégation interne). Écrit 1, oraux 1 et 2.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement quelques personnes qui ont pris part, à leur manière, à ce projet.

Merci aux différents étudiants et particulièrement à Samantha, Vincent, Marine, Tatiana, Mélissa et François. Une mention spéciale à Jessica, qui, par son enthousiasme et sa créativité, a très largement contribué aux différentes illustrations de cet ouvrage.

Un dernier merci, plutôt classique, à René, pour ses conseils, son attention et son optimisme permanent ; cet ouvrage lui est dédié.

Table des matières

Les auteurs	3
Remerciements	4
Préambule	10

Partie 1 **Présentation générale des concours du CAPEPS** **et de l'agrégation**

Introduction	14
1 Présentation synthétique des épreuves	16
Section 1 Les épreuves du CAPEPS externe	17
Section 2 Les épreuves de l'agrégation externe	19
Section 3 Les épreuves de l'agrégation interne	21

2 Conseils pour l'organisation du travail pour la préparation à un concours 24

Section 1 Approche temporelle du travail : aspect quantitatif 24

Section 2 Approche qualitative du travail 27

**Partie 2
Les épreuves d'admissibilité
du CAPEPS externe**

Préambule commun : réflexions sur les modalités d'évaluation et de présentation des deux épreuves d'admissibilité 32

**Sous-Partie 2.1
Première épreuve d'admissibilité : l'écrit 1**

3 Présentation et analyse des attendus de l'épreuve 48

Section 1 Libellé de l'épreuve 49

Section 2 Enjeux de l'épreuve 49

Section 3 Format de l'épreuve 50

Section 4 Programme de l'épreuve 53

**4 Conseils méthodologiques
Références revisitées à la norme « académique »
de la dissertation 58**

Section 1 L'introduction 59

Section 2 Traitement du sujet 115

Section 3 Conclusion 134

Sous-partie 2.2

Deuxième épreuve d'admissibilité : l'écrit 2

5	Présentation et analyse des attendus de l'épreuve	165
Section 1	Format de l'épreuve	166
Section 2	Forme du libellé	169
Section 3	Fond de l'épreuve	170
6	Conseils méthodologiques Références revisitées à la norme « académique » de la dissertation	176
Section 1	Préambule	176
Section 2	Compréhension du sujet	179
Section 3	Problématisation de la réponse	223
Section 4	Traitement du sujet	251
Section 5	Conclusion du devoir	276

Partie 3

Les épreuves d'admission du CAPEPS externe

	Préambule commun aux deux épreuves d'admission	284
--	--	-----

Sous-Partie 3.1

Première épreuve d'admission : l'oral de mise en situation professionnelle (Oral 1)

7	Préparation à l'épreuve au cours de l'année	287
Section 1	Compréhension de l'épreuve et de la question initiale	288
Section 2	Connaissances à acquérir pour réussir l'épreuve	295
Section 3	Entraînements à la préparation de la réponse à la question et à son exposé	306

8	Organisation méthodologique pendant le temps de préparation de l'épreuve (méthodologie de préparation)	308
Section 1	Extraction et analyse des données contextuelles	309
Section 2	Organisation des brouillons de réponse à la question	311
Section 3	Définition et mise en relation des éléments de la question	314
9	Propositions méthodologiques de réponse à la question posée (méthodologie de présentation)	319
Section 1	Étape n° 1 : Définition et mise en relation des deux éléments de la question	320
Section 2	Étape n° 2 : Élaboration du projet de formation	322
Section 3	Étape n° 3 : Conception de la leçon	323
Section 4	Étape n° 4 : Détail d'une situation d'apprentissage (au moins)	328
Section 5	Étape n° 5 : Ouverture et projection du projet de formation disciplinaire à plus ou moins long terme	331
Section 6	Approche temporelle de l'exposé de réponse à la question	340
10	Approche méthodologique de l'entretien	341
Section 1	Thématiques de questionnement	341
Section 2	Communication orale	344

Sous-Partie 3.2

Deuxième épreuve d'admission : l'oral de spécialité (Oral 2)

11	Préparation à l'épreuve au cours de l'année	346
Section 1	Rappel de l'organisation générale de l'épreuve d'admission n° 2 dans sa globalité	347
Section 2	Compréhension de l'épreuve orale et de la question initiale	348
Section 3	Connaissances à acquérir pour réussir l'épreuve	355
Section 4	Entraînement à l'observation de motricités réelles d'élèves	357
Section 5	Entraînements à la préparation de la réponse à la question et à son exposé	359

12	Organisation méthodologique pendant le temps de préparation de l'épreuve (méthodologie de préparation)	361
Section 1	Étape n° 1 : Diagnostic de la motricité de l'élève	362
Section 2	Étape n° 2 : Analyse de la motricité par la hiérarchisation des comportements observés et la mise en évidence du problème majeur et des mineurs	363
Section 3	Étape 3 : Libellé du projet d'intervention	364
Section 4	Étape 4 : Opérationnalisation du projet d'intervention à court terme par la/les situation(s) d'apprentissage(s)	365
Section 5	Étape 5 : Opérationnalisation du projet d'intervention à moyen et long termes	366
13	Propositions méthodologiques de réponse à la question posée (méthodologie de présentation)	367
Section 1	Étape 1 : Diagnostic de la motricité de l'élève	368
Section 2	Étape 2 : Analyse de la motricité : hiérarchisation des comportements observés et mise en évidence du problème majeur et des mineurs	370
Section 3	Étape 3 : Libellé du projet d'intervention	371
Section 4	Étape 4 : Opérationnalisation du projet d'intervention à court terme par la/les situation(s) d'apprentissage(s)	372
Section 5	Étape 5 : Pistes d'opérationnalisation du projet d'intervention à moyen et long termes	375
14	Approche méthodologique de l'entretien	377
Section 1	À propos de l'identification des comportements observés dans la vidéo	377
Section 2	À propos du projet d'intervention et des situations d'apprentissage	378
Section 3	À propos de l'enseignement de l'activité de spécialité dans différents contextes (que celui du sujet initial)	379
Section 4	À propos de la connaissance du système éducatif et de la réflexion sur le futur métier d'enseignant	380
	Bibliographie	381

Préambule

Ce présent ouvrage a pour première vocation d'apporter aux candidats de différents concours de l'enseignement de l'EPS des éléments de méthodologie. Notre statut d'enseignant formateur à l'université et nos expériences en tant que jury de concours, nous permettent d'approcher cette réflexion de ce double point de vue. Ces diverses expériences, nous permettent en outre une compréhension des attentes de chaque concours au gré des évolutions successives. Dans une moindre mesure, cet ouvrage contribuera à un apport de connaissances dans les différentes thématiques des programmes des concours à l'heure de sa rédaction.

La démarche proposée dans cet ouvrage peut se résumer selon une ligne directrice relativement précise. Nous considérons que le concours du CAPEPS externe constitue un point de passage commun au plus grand nombre des candidats de l'ensemble des concours de l'enseignement de l'EPS. Ainsi, nous exposerons, pour chaque épreuve, une démarche méthodologique spécifique au CAPEPS externe, à partir de laquelle nous proposerons une approche comparative des épreuves des concours de l'agrégation interne et externe. Autrement dit, l'enjeu sera d'exposer une méthodologie d'approche des épreuves du CAPEPS comme point de départ et non comme une fin en soi ; pour ensuite susciter, pour le lecteur, l'envie de repérer et identifier les continuités et/ou ruptures vis-à-vis des épreuves de l'agrégation. Par cela, nous pensons dans une certaine mesure participer au guidage d'un candidat ayant obtenu le CAPEPS, dans son engagement dans l'un des deux concours de l'agrégation au regard du travail qu'il aura pu effectuer en amont.

Pour chaque épreuve, nous mobiliserons une trame identique. À partir de l'analyse des attendus de l'épreuve, issus des rapports de jury, nous proposerons une méthodologie permettant de s'engager dans l'épreuve en sachant ce qu'il y a à faire pour répondre aux attentes. S'appropriier les attendus de l'épreuve pour un candidat, lui donnera ainsi les moyens de répondre à ses principales attentes.

Suite à cela, nous illustrerons notre démarche en prenant appui sur de réelles copies d'étudiants ou de réels « brouillons » de préparation des épreuves orales, tout en apportant des éléments de correction essentiellement sur le versant méthodologique. Ceux-ci auront vocation, d'une part, à mettre en avant les points positifs dans le travail présenté afin qu'ils puissent constituer des points d'appui pour les candidats et, d'autre part, à apporter des éléments de correction sur les principaux écueils perçus, révélateurs de ce qui est le plus fréquemment recensé au sein de chaque épreuve concernée.

L'ensemble de nos propositions constitue une démarche parmi d'autres et se veut davantage un guide à la préparation au concours mais se doit, pour être totalement efficace, d'être exploitée par les candidats au regard de leurs propres ressources et dans le respect des contenus qu'ils reçoivent dans leurs différents centres de formation. C'est en partie pour cette raison, que les connaissances dispensées dans ce manuel n'auront vocation qu'à être au service des démonstrations recherchées.

Partie

1

Introduction

Présentation synthétique des épreuves

Conseils pour l'organisation du travail
pour la préparation
à un concours

Chapitre 1

Chapitre 2

Présentation générale des concours du CAPEPS et de l'agrégation

Introduction

Nous présenterons ici successivement, de façon synthétique, les trois concours pour lesquels nos propositions méthodologiques pourront s'appliquer. Néanmoins, nous précisons d'ores et déjà que seules les épreuves du CAPEPS externe seront détaillées dans la suite de cet ouvrage. Nous considérons en effet que le CAPEPS représente, pour la très grande majorité des candidats à ces différents concours, un passage obligé¹.

En outre, les épreuves entre ces trois concours sont sensiblement différentes, ce qui permettra aux candidats à l'agrégation interne ou externe de partir de nos propositions méthodologiques pour éventuellement les affiner au regard de la spécificité de chaque épreuve de leur propre concours.

À titre d'illustration, les sujets proposés dans la partie « Écrit 1 » s'inscrivent parfois dans les thématiques des deux autres concours. En écrit 1 comme en écrit 2, la méthodologie présentée est totalement transférable pour la préparation de cet écrit à l'agrégation (externe ou interne). Enfin, concernant la préparation des oraux, de très nombreux conseils d'organisation et de préparation à ces épreuves sont proposés et peuvent ainsi aisément se décliner pour les concours de l'agrégation.

L'enjeu de ce premier chapitre est d'apporter au candidat une vision synthétique de l'organisation générale du concours dans lequel il est engagé. En outre, pour les candidats à l'agrégation, ce premier chapitre présente l'intérêt de leur exposer les principales continuités et ruptures avec le concours du CAPEPS et leur organisation générale.

1. Nous pensons en ce sens à la petite minorité des candidats devenant enseignant en obtenant uniquement l'agrégation externe.

Dans ce cadre, il convient de rappeler, que chaque session de chaque concours est organisée à partir de textes officiels parus au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*. Ce premier chapitre sera rédigé en nous référant à chacun de ces textes. Ces derniers peuvent être des programmes, parus le plus souvent au printemps précédant l'inscription au concours, ou des compléments aux programmes, publiés eux lors de la période d'inscription.

Le programme de chaque concours présente de façon synthétique l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission. L'étude de l'évolution de ces différents programmes nous conduit à observer la permanence d'invariants relatifs à la présentation des épreuves d'admissibilité que sont :

- **Le libellé de l'épreuve** qui comporte en lui-même de nombreuses informations sur la nature de celle-ci et ce qu'elle mobilise comme compétences chez le candidat.
- **L'enjeu de l'épreuve (ou les attendus)** qui précise l'objectif singulier de celle-ci quant aux capacités évaluées. Ces éléments permettent de situer la spécificité méthodologique de l'épreuve au regard des autres composant le concours.
- **Le programme de l'épreuve** qui libelle les éléments de connaissances à maîtriser pour répondre à n'importe quel sujet de l'épreuve.

Par ailleurs, chaque concours peut être présenté par le biais d'un autre document officiel : le rapport de jury. Contrairement au programme qui exprime les attendus pour la session à venir, le rapport de jury expose les éléments saillants relatifs au déroulement des différentes épreuves de la session précédente. Néanmoins, l'ensemble de ces précisions ne préjugent en rien de l'organisation de la session à suivre. C'est pourquoi il convient d'appréhender ces deux sources d'information dans leur complémentarité.

En somme, nous présenterons successivement, pour chaque concours, les éléments relatifs au programme de la session en cours (2018) et ceux inhérents aux rapports de jury des sessions précédentes et particulièrement celle de 2017. En outre, les épreuves du CAPEPS externe ayant évolué récemment nous présenterons également des éléments issus de l'additif au programme de la session 2017, venant apporter de nombreuses précisions sur la nature des modifications. Or, chaque épreuve étant très spécifique, nous réserverons cette analyse à l'entame de partie relative à chaque épreuve. C'est pourquoi dans ce premier chapitre nous nous limiterons à la présentation des différentes épreuves de chaque concours.

Chapitre

1

Présentation synthétique des épreuves

SOMMAIRE

SECTION 1 Les épreuves du CAPEPS externe

SECTION 2 Les épreuves de l'agrégation externe

SECTION 3 Les épreuves de l'agrégation interne

Section 1

LES ÉPREUVES DU CAPEPS EXTERNE

1 Les épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité (Écrit 1) / Coefficient 2 / Durée 4 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).
Enjeu de l'épreuve	L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif.
Programme de l'épreuve	<p><u>Pour la session 2018 :</u> Les enjeux de l'éducation physique dans le système éducatif en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les enseignants d'EPS face à l'évolution des savoirs à enseigner. – Expérimentations pédagogiques, transformations de l'EPS et du sport scolaire. – La scolarisation des pratiques de pleine nature et des pratiques artistiques. – L'éducation des corps, de la personne et la formation du citoyen.
Deuxième épreuve d'admissibilité (Écrit 2) / Coefficient 2 / Durée 4 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'EPS dans le second degré.
Enjeu de l'épreuve	L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à mobiliser les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage requises pour favoriser les acquisitions des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré.
Programme de l'épreuve	<p><u>Pour la session 2018 :</u> À partir d'une analyse d'un contexte spécifique, proposer, discuter et justifier des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages en éducation physique et sportive et à la réussite scolaire de tous les élèves. Quatre axes thématiques retenus :</p> <p>Axe 1 : la matrice disciplinaire de l'EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> – Parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE. – Les activités et pratiques physiques supports et moyens de l'EPS : savoirs, performances et compétences en EPS. <p>Axe 2 : l'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les savoirs professionnels de l'enseignant : planifier, agir, interagir, différencier, réguler, évaluer. – La prise en compte du corps et des dimensions masculines et féminines dans les APSA comme leviers d'accès à la réussite des élèves. <p>Axe 3 : les apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le développement des différents types de ressources d'ordre physiologique, moteur, neuro-informationnel, psychologique, psychosociologique chez les élèves en EPS. – L'élève en difficulté en EPS. <p>Axe 4 : questions scolairement vives</p> <ul style="list-style-type: none"> – EPS et interdisciplinarité. – Les usages du numérique en EPS : intérêt et limites.

2 Les épreuves d'admission

Première épreuve d'admission (Oral 1) : épreuve de mise en situation professionnelle (Coefficient 4) Préparation 3 heures / Entretien : 1 heure	
Déroulé de l'épreuve	Épreuve à partir d'un dossier papier révélant un contexte d'un EPLE singulier et d'une vidéo d'une leçon d'EPS d'une classe de cet établissement. Elle consiste en un exposé de vingt minutes maximum permettant de répondre à la question posée suivi d'un entretien avec les membres du jury.
Attendus de l'épreuve	L'épreuve permet au candidat de démontrer qu'il est capable de « Concevoir un enseignement d'éducation physique et sportive (une leçon d'EPS* en lien avec un projet de formation) pour la réussite des élèves d'une classe au sein d'un EPLE. [*La leçon a comme support une activité physique, sportive ou artistique (APSA) issue de la liste de l'épreuve d'admission n° 1] » (extrait du programme de la session 2 018). Cette épreuve a pour support une liste d'APSA précisée chaque année dans le programme relatif à la session à venir.
Deuxième épreuve d'admission (Oral 2) : Projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique (coefficient 4)	
Attendus de l'épreuve	Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.
Entretien de spécialité Coefficient 2	Épreuve à partir d'images vidéo d'un ou plusieurs élèves dans des situations de « mise en activité ». L'épreuve se déroule au travers d'une préparation d'une heure et d'un entretien avec le jury d'une heure également. Pendant cette durée, le candidat débute par un exposé de sa réponse à la question en ne dépassant pas quinze minutes puis il est questionné par le jury jusqu'à l'heure totale d'entretien.
Pratique physique de spécialité Coefficient 1	Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une APSA qu'il aura choisi lors de son inscription au concours au sein d'une liste et qu'il reconnaîtra comme étant son APSA de « spécialité ». Cette liste d'APSA est réactualisée à chaque session du concours. Les différents programmes exposent les principales modalités d'organisation et d'évaluation pour chaque APSA de la liste.
Pratiques physiques de polyvalence Coefficient 1	Réalisation par le candidat de deux prestations physiques dans une APSA qu'il aura choisies lors de son inscription au concours au sein d'une liste et qu'il reconnaîtra comme étant ses APSA de « polyvalence ». Cette liste d'APSA est réactualisée à chaque session du concours. Les différents programmes exposent les principales modalités d'organisation et d'évaluation pour chaque APSA de la liste. Lors de son inscription le candidat renseigne trois APSA de polyvalence représentant trois champs d'apprentissages (ou compétences propres) distincts et ne pouvant être identique à celui de son APSA de spécialité. Lors de son accueil aux épreuves d'admission, le candidat récupère une feuille de route sur laquelle figurent les deux APSA qui auront été tirées au sort en amont par le jury.

Section 2

LES ÉPREUVES DE L'AGRÉGATION EXTERNE

1 Les épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité (Écrit 1) : Éducation, activités physiques sportives et artistiques, société Coefficient 3 / Durée 6 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation ou commentaire d'un écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques sportives et artistiques : déterminants historiques, anthropologiques, économiques, sociaux et culturels.
Attendus de l'épreuve	À partir d'un sujet en relation avec une problématique liée à la place des APSA dans la société, le candidat développe une réflexion et une argumentation personnelle.
Compétences évaluées	Le candidat possède une « culture avertie ». Il maîtrise des connaissances en sciences sociales, en histoire et épistémologie lui permettant de caractériser l'évolution des courants, théories, discours, pratiques... relatives aux APSA et à l'EPS au cours de la période considérée. Il est capable de mettre en tension différents enjeux liés aux APSA et à l'EPS, et l'évolution de ses enjeux au regard de contextes sociaux, culturels, économiques spécifiques. Il est capable d'une « réflexion englobante » débordant le simple cadre des APSA ou de l'EPS pour prendre en compte des enjeux sociétaux plus génériques.
Programme de l'épreuve	<u>Pour la session 2018 :</u> 1 – Politiques éducatives et réformes disciplinaires. 2 – Les actrices et acteurs de l'éducation physique : trajectoires et influences. 3 – Cultures scientifiques, techniques et formation des enseignants. 4 – Enjeux et usage des sports collectifs dans la construction des savoirs en éducation physique et sportive.
Deuxième épreuve d'admissibilité (Écrit 2) : Éducation physique et sportive et développement de la personne Coefficient 4 / Durée 7 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation portant sur les aspects biologique, psychologiques et sociologiques des conduites développées en éducation physique et sportive.
Attendus de l'épreuve	À partir d'un sujet en relation avec une problématique actuelle liée à l'enseignement de l'EPS, le candidat s'appuie sur diverses connaissances pour apporter un éclairage sur cette problématique.
Compétences évaluées	Le candidat est capable d'utiliser des connaissances de différents ordres (scientifiques, didactiques, technologiques, institutionnelles) et dans divers champs scientifiques (sciences humaines, sciences de la vie, sciences de l'intervention) pour justifier ses choix relatifs à une problématique liée à l'enseignement de l'EPS. Ces connaissances sont diverses, précises et bien maîtrisées. Elles sont choisies de manière pertinente au regard de l'argumentation développée. Le candidat est capable d'illustrer ses propos à l'aide de propositions concrètes et adaptées, tout en faisant preuve d'une prise de recul vis-à-vis de ces propositions.
Programme de l'épreuve	<u>Pour la session 2018 :</u> 1 – La motricité en éducation physique et sportive : développement des coordinations et acquisition des habiletés motrices. 2 – Exercice physique et construction de soi à l'adolescence. 3 – Énergie, effort et performance dans les apprentissages en éducation physique et sportive. 4 – Connaissances, compétences et cultures.

2 Les épreuves d'admission

Première épreuve d'admission (Oral 1) : analyse de l'EPS dans un établissement (coef. 3) Préparation 4 heures / Épreuve environ 1 h 05 min (exposé = 25 min maximum ; entretien = 40 min)	
Attendus de l'épreuve	À partir d'un dossier et d'une question posée par le jury, proposer une organisation de l'enseignement de l'EPS dans un contexte éducatif singulier (l'EPL) – considéré comme partie du système éducatif – en relation aux différentes dimensions de son environnement. (Présentation numérique).
Compétences évaluées	Le professeur dans son établissement. Le candidat est capable d'analyser les caractéristiques d'un EPLE et d'envisager la place et le rôle de l'enseignement de l'EPS dans ce contexte singulier en se référant aux politiques éducatives actuelles et de faire preuve d'une culture générale susceptible d'étayer les analyses et le dialogue avec le jury. Le candidat sait se positionner dans le système (« se situer dans la hiérarchie » et connaître les différents interlocuteurs) ; il maîtrise l'esprit (plutôt que la lettre) des textes.
Deuxième épreuve d'admission (Oral 2) : la leçon (coef. 4) Préparation 4 heures / Épreuve environ 1 h 20 min (exposé = 30 min maximum ; entretien = 50 min)	
Attendus de l'épreuve	À partir des éléments contenus dans un dossier, présenter la énième leçon d'EPS d'un cycle d'APSA pour des élèves dont les caractéristiques sont spécifiées. Programme limitatif d'APSA (cf. liste établie pour chaque session).
Compétences évaluées	Le professeur dans sa classe. Le candidat est capable d'analyser les caractéristiques d'une classe afin, à travers une leçon d'EPS, de proposer et justifier des axes de transformations et des mises en œuvre appropriées pour les élèves de cette classe, en s'appuyant sur des connaissances institutionnelles, scientifiques et professionnelles.
Troisième épreuve d'admission (Oral 3) : pratique d'une APSA et analyse de sa pratique Prestation physique notée sur 10 points / Entretien noté sur 10 points (coef. 3)	
Déroulé de l'épreuve	Prestation physique = 30 min maximum / Repos = 15 min / Préparation = 30 min / Exposé = 10 min / Entretien = 45 min
Attendus de l'épreuve	Réaliser et analyser (à l'aide d'images vidéo) une prestation physique dans une APSA choisie parmi une liste (cf. liste établie pour chaque session).
Compétences évaluées	Le professeur en analyse. Le candidat fait preuve d'un niveau de maîtrise physique et théorique d'une APSA. Il est capable d'analyser-expliciter sa prestation physique et de proposer des axes de transformation adaptés à ses caractéristiques.
Quatrième épreuve d'admission (Oral 4) : pratique d'une APSA et entretien sur celle-ci Prestation physique et entretien de 20 min sans préparation (coef. 2)	
Déroulé de l'épreuve	<u>Épreuve en deux parties</u> : pratique d'une APSA (notée sur 10 points) et entretien de 20 minutes sans préparation préalable (noté sur 10 points) relatif à une thématique liée à la pratique de l'APSA.
Attendus de l'épreuve	<u>Pratique</u> : Réaliser une prestation physique (tirage au sort entre deux APSA d'une liste établie). <u>Entretien</u> : Répondre à une question relative à une thématique liée à la pratique de l'APSA considérée.
Compétences évaluées	<u>Pratique</u> : Le candidat fait preuve d'un niveau de maîtrise physique dans l'APSA tirée au sort. <u>Entretien</u> : Le candidat mobilise des connaissances scientifiques pour comprendre l'activité d'un élève (de différents niveaux d'expertise) engagé dans la pratique sportive considérée, notamment dans ses dimensions physiologiques et psychologiques.

Section 3

LES ÉPREUVES DE L'AGRÉGATION INTERNE

1 Les épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité (Écrit 1) / Coefficient 2 / Durée 6 heures	
Libellé de l'épreuve	Éducation, activités physiques sportives et artistiques, société. L'éducation physique et sportive et son rapport aux types et aux modalités de pratiques en usage dans la société française de 1918 à nos jours.
Nature de l'épreuve	L'épreuve consiste en une dissertation ou un commentaire. Les sujets portent sur des thèmes concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1967 à nos jours.
Attendus de l'épreuve	Il est attendu que les candidat.e.s mobilisent les connaissances historiques, sociologiques, épistémologiques, culturelles et institutionnelles, permettant de comprendre l'évolution des pratiques professionnelles relatives à cette discipline scolaire. Les réflexions et démarches argumentaires des candidat.e.s seront mises en relation avec les enjeux, débats et controverses, passés et actuels, qui accompagnent la construction de l'éducation physique et sportive au sein du système éducatif.
Orientations thématiques	<p><u>Pour la session 2018 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des filles et des garçons en EPS. - La leçon d'EPS et l'étude de ses déterminants. - La place et le rôle des activités physiques d'affrontement individuel ou collectif en EPS. - Les outils au service de l'enseignant : de l'objet technique à l'objet d'enseignement. - Le corps et ses représentations en EPS.
Deuxième épreuve d'admissibilité (Écrit 2) / Coefficient 4 / Durée 7 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation portant sur les aspects biologiques, psychologiques et sociologiques des conduites développées en éducation physique et sportive.
Attendus de l'épreuve	À partir d'un sujet en relation avec une problématique actuelle liée à l'enseignement de l'EPS, le candidat s'appuie sur diverses connaissances pour apporter un éclairage sur cette problématique.
Nature de l'épreuve	<p>L'épreuve consiste en une composition fondée sur des connaissances scientifiques, institutionnelles, techniques et empiriques. Elle repose sur l'étude d'un dossier comprenant deux types de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des données de contextes d'un ou plusieurs établissements scolaires du second degré, dont : 1) la politique du ou des établissements et leurs indicateurs de performance ; 2) tout ou partie du projet pédagogique EPS ; - une série de documents iconographiques, photographiques, extraits de cycles d'apprentissage proposés à des élèves dans des activités physiques sportives et artistiques.
Attendus de l'épreuve	Il est attendu des candidat.e.s une analyse précise des documents retenus afin d'en extraire une problématique. Pour la traiter, les candidat.e.s expliciteront les choix didactiques et pédagogiques qui guident la conception et la mise en œuvre d'un projet de formation en / par l'EPS pour les élèves concernés.
Programme de l'épreuve	<p><u>Pour la session 2018 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élève en EPS et son curriculum de formation : entre acquisition de compétences communes et contribution au développement de son identité et de son pouvoir d'agir. - Enseigner et apprendre en EPS en milieu difficile et en milieu scolaire ordinaire. - L'apprentissage en EPS et la question du temps. - L'activité de l'enseignant et de l'élève en EPS : entre travail individuel et travail collectif. - L'évaluation des acquis des élèves : entre performance, compétence et suivi du progrès.

2 Les épreuves d'admission

Première épreuve d'admission (Oral 1) / Coefficient 4 Préparation 5 heures / Oral : 1 heure 30 (dont 30 min maximum d'exposé et 1 h d'entretien)	
Nature de l'épreuve	<p>L'épreuve consiste en la présentation d'une leçon d'EPS centrée sur des situations d'apprentissage successives pour des élèves d'une classe du second degré. La leçon présentée doit assurer une suite aux leçons antérieures tout en laissant aux candidat.e.s la possibilité de la conduire à leur manière dans un espace de possibles, en cohérence avec les acquis des élèves et les possibilités prévisibles de progression, avec le projet pédagogique d'EPS et les obligations programmatiques et certificatives statutaires. La leçon porte sur une activité physique sportive et artistique appartenant au programme limitatif publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale. Les candidat.e.s disposent d'un dossier, fourni par le jury, sous format numérique comprenant deux types de documents : a) des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'établissement, au cycle d'enseignement de l'APSA support ; b) un document vidéo des élèves de la classe dans ce cycle d'enseignement et, de manière très précise, illustratif de la dernière leçon qui précède la leçon à présenter. Au cours de l'entretien, les candidat.e.s seront invité.e.s à justifier leurs choix didactiques et pédagogiques en s'appuyant sur leur expérience professionnelle et leur connaissance des textes réglementaires, afin de conduire un projet de formation qui suppose des transformations effectives chez les élèves de cette classe, observables à travers leur activité et tout particulièrement leurs réalisations motrices.</p>
Enjeux de l'épreuve	<p>L'enjeu de cette épreuve : d'une part révéler un haut niveau de professionnalité, et d'autre part mettre en œuvre des pratiques professionnelles en lien avec des connaissances institutionnelles, scientifiques, culturelles au service d'une réussite scolaire et éducative de tou.te.s les élèves. Le.a candidat.e doit montrer une expertise disciplinaire en EPS développée à partir d'une analyse de sa pratique professionnelle. Il/elle est invité.e à se projeter dans un contexte singulier (contexte d'un établissement et vidéo de classe) à analyser pour proposer un projet de formation s'adressant à tou.te.s les élèves d'une classe ou d'un groupe classe. L'épreuve vise à questionner l'expérience professionnelle des candidat.e.s et leur capacité à proposer une leçon d'EPS présentant des contenus d'enseignement-apprentissage dans une APSA support pour des élèves singuliers, en lien avec un contexte d'établissement qui n'est pas le leur. Le jury cherche à apprécier l'« épaisseur professionnelle » du/de la candidat.e dans l'exercice du métier au travers de la progressivité des apprentissages en EPS, de sa capacité à lier de façon cohérente les différents projets d'un EPLE, de sa connaissance fine des enjeux et des orientations du système éducatif.</p>

Deuxième épreuve d'admission (Oral 2) : Prestation physique (30 min) et entretien (45 min) (coefficient 2)	
Organisation de l'épreuve de prestation physique	La prestation physique comprend deux séquences distinctes : une séquence libre puis une séquence dite imposée. Dès le début de l'épreuve, le ou la candidat.e présente au jury la composition d'une séquence libre. Celle-ci, d'une durée maximale de 10 minutes, conduit les candidat.e.s à révéler, dans l'activité choisie, l'étendue de leurs compétences à leur plus haut niveau d'expression. À l'issue de cette séquence, le ou la candidat.e dispose de 5 minutes de récupération. À partir du niveau de compétences révélé par chaque candidat.e, le jury lui présente la question qui définit ainsi sa séquence imposée. Cette question impose à chaque candidat.e. l'intégration d'une composante de réalisation à introduire impérativement dans sa prestation. La question le conduit à organiser la préparation, la présentation et la réalisation de la séquence imposée, qui se déroule sur une période de 30 minutes comprenant une prestation physique dont la durée effective ne peut excéder 20 minutes. Quelle que soit la spécialité retenue, les candidat.e.s disposent ainsi de 45 minutes dont : 10 minutes maximum pour réaliser la séquence libre ; 5 minutes pour récupérer au terme desquelles le jury transmet la question ; 30 minutes pour la séquence imposée comprenant 10 minutes de préparation suivies de 20 minutes maximum de prestation physique pour présenter et réaliser cette séquence imposée afin de continuer à révéler le plus haut niveau de compétences répondant à la question posée.
Organisation de l'épreuve d'entretien	La préparation de l'entretien, d'une durée de 20 minutes, se réfère à une question initiale posée par le jury et s'appuie sur une séquence vidéo d'élève(s) en activité dans l'APSA choisie par chaque candidat.e. parmi les APSA retenues dans le programme annuel. La préparation a pour fonction de permettre de bâtir une réponse argumentée et opérationnelle à la question posée par le jury et portera sur les aspects techniques et didactiques de l'activité. Cet entretien débute par un exposé de 15 minutes maximum. Durant ce temps de préparation, les candidat.e.s peuvent visionner la séquence vidéo à plusieurs reprises. L'entretien peut être étendu à d'autres activités physiques relevant du même champ d'apprentissage ou de la même compétence propre à l'EPS.

Concernant les épreuves d'admissibilité, nous constatons d'ores et déjà une première forme de différence entre les libellés des programmes du CAPEPS et de l'agrégation interne. Le CAPEPS présente « un programme » composé d'axes et d'items thématiques. Il est par ailleurs précisé, dans les modalités d'évaluation sur lesquelles nous reviendrons dans le prochain chapitre, que « le sujet fera apparaître de manière plus ou moins explicite une interrogation croisant au moins 2 thématiques (axes ou items) du programme et au cas échéant – en fonction des thématiques retenues – des visées éducatives ».

Par ailleurs, le programme de l'agrégation fait référence à des « orientations thématiques ». Or l'analyse, des sujets des dernières sessions nous laisse apercevoir que ces derniers ne font que très implicitement appel à ces orientations thématiques du programme. Dès lors, une différence majeure est à souligner entre le CAPEPS et l'agrégation où dans le premier, les candidats peuvent très majoritairement anticiper les connaissances qui seront convoquées par le sujet, ce qui sera beaucoup moins le cas pour les candidats à l'agrégation.

Chapitre

2

Conseils pour l'organisation du travail pour la préparation à un concours

SOMMAIRE

SECTION 1 Approche temporelle du travail : aspect quantitatif

SECTION 2 Approche qualitative du travail

Nous proposons d'apporter au candidat quelques conseils relatifs à l'organisation de son travail, à la fois dans son aspect temporel, renvoyant notamment à la quantité, la charge, la progressivité, la régularité de ce dernier, et, à la fois, dans son aspect qualitatif au travers des différentes modalités d'organisation de celui-ci.

Section **1** **APPROCHE TEMPORELLE DU TRAVAIL : ASPECT QUANTITATIF**

1 Temps de l'année de M1

Le calendrier pourrait laisser percevoir qu'il est envisageable de préparer les écrits jusqu'au mois de mars, puis, ensuite, de se consacrer pleinement aux oraux ; or c'est un leurre. En effet, la seule vision de la pluralité des APSA susceptibles d'être convoquées à l'oral de mise en situation professionnelle, permet aisément de comprendre qu'un énorme travail de préparation à cette épreuve va s'imposer. Il est donc illusoire de

penser que ce travail peut se circonscrire au quelque huit à dix semaines séparant les épreuves écrites du début des épreuves orales.

La quantité de travail, en dehors des heures de cours sur la totalité de l'année, ne semble pas pouvoir être inférieure à dix heures hebdomadaires de travail personnel pour chacun des deux écrits préparés. Néanmoins, compte tenu de la durée de travail disponible de la rentrée universitaire à la tenue des écrits, il ne nous apparaît pas opportun qu'il faille dépasser trop largement cette quantité horaire consacrée à chacun des écrits. En effet, un sentiment de lassitude peut assez facilement perturber l'efficacité du travail du candidat au cours de cette longue période.

En revanche, cette quantité de travail annoncée doit être complétée par une sensibilisation puis une approche progressive des épreuves d'admission. Ainsi, la diversité des approches permettra de supporter une charge de travail supérieure à vingt heures hebdomadaires, rendue possible par la diversité des épreuves.

De plus, le calendrier des épreuves d'admissibilité puis d'admission, comme nous l'avons déjà précisé, ne laisse que trop peu de temps pour préparer les oraux si la première partie de l'année n'est consacrée qu'à la préparation des écrits. Enfin, concernant les pratiques physiques, il relève de l'évidence qu'une préparation continue au cours de l'année est souhaitable ne serait-ce que sur le seul plan de la sécurité des individus.

Nous sommes par ailleurs convaincus qu'une performance sur le plan physique ne peut s'envisager objectivement qu'à la condition de s'y préparer au moins à partir de l'année de licence 3. Si performer au niveau des pratiques physiques ne peut que rarement permettre d'accéder à la réussite du concours par cette voie, cela peut néanmoins très largement contribuer à y échouer.

SYNTHÈSE : LA PRÉPARATION DES ÉPREUVES

De manière schématique, et à l'appréciation de chacun, une répartition possible du volume de travail à consacrer à la préparation des épreuves pourrait être :

1. Début de l'année, soit du mois de septembre au mois de décembre environ : partage du temps sur les 4 épreuves à raison de 80 % pour les écrits et 20 % pour les oraux.
2. Du mois de décembre jusqu'aux écrits (mi-mars en 2018) : le travail sur les oraux reste à la diligence de chaque candidat mais doit être majoritairement réservé aux périodes aux cours desquelles ce dernier ne parvient plus à assimiler de connaissances relatives aux écrits ni à consacrer toute son attention et énergie à cela. En d'autres termes, la préparation aux oraux pendant cette période peut représenter une forme d'alternative afin de ne pas éprouver de lassitude pour les seules épreuves écrites.
3. Après les écrits, il va de soi que la préparation des oraux est exclusive !

NOTE

Nous excluons volontairement la préparation aux épreuves pratiques dans le sens où ces dernières sont très dépendantes de nombreux facteurs tels que le niveau de préparation physique et de pratique antérieures du candidat, de ses contraintes hebdomadaires (entraînements personnels, en club ou encore travail professionnel parallèle, etc.) mais aussi des conditions de préparation aux épreuves physiques proposées par l'université de rattachement.

Néanmoins, cette préparation devra non seulement débiter bien avant l'année du M1 mais aussi se poursuivre de façon relativement assidue et intense tout au long de l'année du concours.

Enfin, nous présenterons des méthodologies de préparation spécifique à chaque épreuve d'admission dans la section qui sera consacrée à celles-ci.

2 Temps des autres années

Bien entendu la préparation à un concours aussi exigeant que celui du CAPEPS ne doit s'appréhender dans la seule année du master 1. En effet, les compétences et connaissances à acquérir lors de cette dernière année reposent sur des éléments de théorie constituant un socle nécessaire à l'assimilation de ces dernières. Le candidat, ayant pour projet de passer le CAPEPS doit appréhender les enseignements de sa formation de licence différemment selon qu'ils soient directement ou indirectement en lien avec les épreuves du concours. En effet, les disciplines de sciences humaines telles que l'histoire, la sociologie, ou encore les sciences de l'éducation constituent des connaissances que le candidat pourra remobiliser directement au sein des épreuves d'admissibilité.

Par ailleurs, les enseignements relatifs aux APSA pourront être directement utilisés pour les épreuves d'admission. Nous conseillons donc au candidat de conserver l'ensemble des cours transmis, voire d'en faire des fiches de synthèse afin qu'elles puissent être rapidement remobilisées lors de l'année du M1.

En revanche, d'autres enseignements tels que l'ensemble des disciplines de sciences biologiques concernent moins directement les épreuves du CAPEPS. Ces disciplines doivent être appréhendées comme des incontournables pour l'obtention de la licence mais le futur candidat n'aura *a priori* pas à les considérer au-delà de cet enjeu. Ces enseignements apportent un niveau de précision qui n'est pas attendu pour réussir les épreuves du CAPEPS ; toutefois, certaines connaissances seront nécessaires, c'est pourquoi, nous conseillons au candidat, pendant les années de licence, de discriminer, au sein de ces enseignements, les connaissances utiles pour l'enseignement et l'apprentissage en EPS et de les synthétiser dans des documents pouvant être ré-exploités rapidement.

Par ailleurs, il n'est pas possible de s'engager dans une quantité de travail conséquente d'un jour à l'autre. Ainsi, il convient d'évaluer cette charge de façon progressive au cours du cursus de la licence. Nous conseillons au candidat de s'habituer à travailler tout au long du semestre ; non seulement car cela représente un gage de réussite pour ses partiels mais également car il se créera et intégrera des habitudes de travail et pourra ainsi progressivement augmenter cette charge.

Section 2 **APPROCHE QUALITATIVE DU TRAVAIL**

Le travail ne peut être abordé dans son versant quantitatif que si son versant qualitatif est également interrogé, mesuré, calibré. En effet, nous observerons plus en détails ultérieurement que le concours dans son ensemble et chacune de ses épreuves éprouve des compétences particulières chez le candidat. C'est pourquoi plusieurs modalités de travail peuvent être notamment évoquées pour parvenir à construire ces compétences mobilisées par le concours.

1 Modalités de travail communes à toutes les épreuves

1.1 Appréhender et comprendre les attentes institutionnelles de chaque épreuve

L'appréhension et la compréhension des attentes institutionnelles de chaque épreuve du concours sont la première forme de travail dans laquelle le candidat devra s'engager. C'est pour cela que chaque épreuve détaillée dans cet ouvrage prendra comme point de départ une analyse des différents rapports de jury et programmes de l'épreuve. Nous ne détaillons pas plus spécifiquement ce premier point dans le sens où nous réalisons justement ce travail dans cet ouvrage. Néanmoins, il nous apparaissait nécessaire de rappeler au candidat l'importance de cette première démarche.

1.2 Se construire une méthodologie de réponse aux attentes de l'épreuve

Posséder et maîtriser une méthodologie en conformité avec les attentes de l'épreuve est tout aussi essentiel que le point précédent. Une méthodologie constitue une démarche composée de méthodes permettant de tendre vers un objectif spécifié. Dès lors, afin de réussir une épreuve, il convient de mettre en place une stratégie de réponse en conformité avec ce qui est attendu. C'est pour cela que l'étude des différents rapports de jury et

programmes et leurs analyses respectives constituent des points de départ incontestables dans la préparation d'un concours, quel qu'il soit.

La méthodologie représente donc tous les moyens utilisés par le candidat pour répondre à ces attendus. Il n'est pas simple de se créer soi-même une méthodologie, d'autant qu'il n'existe pas une méthodologie unique pour répondre à une épreuve. Chaque méthodologie présente des avantages et des inconvénients et est surtout plus ou moins adaptée à la réflexion du candidat. Pour cette raison, nous souhaitons apporter au candidat les conseils qui lui permettront de se constituer lui-même sa propre méthodologie.

1.3 Acquérir des connaissances

L'acquisition de connaissances n'est pas une tâche évidente pour les candidats. La problématique n'est à notre sens pas tant de recenser des savoirs mais bien de les discriminer afin de ne retenir que les plus pertinents d'entre eux. En effet, à l'heure où tous les contenus de cours se trouvent aisément sur internet, où les formateurs proposent de nombreux supports numériques, où les étudiants ont accès à des fonds documentaires nombreux (articles, ouvrages, etc.), la problématique de l'acquisition de connaissances repose préalablement sur la discrimination et la synthèse des informations à apprendre.

Tout d'abord, l'acquisition de connaissances ne peut se faire dans la seule année du master 1. Ainsi, tel que nous l'évoquions préalablement, les années de L2 et de L3 doivent servir à l'acquisition de connaissances générales. En écrit 1, cela peut, par exemple, se traduire par les différents éléments d'histoire de la société française au xx^e siècle, de l'école et de l'EPS. En écrit 2, les connaissances générales pourraient porter sur des thématiques transversales aux items du programme mais pour autant essentielles pour appréhender n'importe quelle problématique professionnelle. Il pourrait, par exemple, s'agir des questions liées à la réussite, aux apprentissages, à l'enseignement, etc. Pour les oraux, toutes les connaissances relatives à la technologie et à la didactique des APSA constituent des prérequis nécessaires à l'arrivée en M1.

Nous conseillons au candidat de réaliser des fiches de lecture, quelle que soit la nature du support (ouvrage, article, etc.). Nous pensons, en effet, que cet outil permet d'obtenir un niveau de connaissances à la fois suffisamment précis et en même temps relativement global permettant d'acquérir d'autres informations (la mémoire n'étant pas illimitée !).

2 Modalités de travail spécifiques aux épreuves d'admissibilité

Au-delà des conseils généraux préalablement exposés, il est nécessaire, en vue de la préparation des deux écrits, de s'entraîner dans la forme même de l'épreuve : la dissertation. Il nous apparaît essentiel que le candidat s'entraîne à l'écrit plusieurs fois

dans la semaine. Néanmoins, ces épreuves de cinq heures sont très coûteuses en temps et en énergie ; ce pourquoi il n'est pas possible de réaliser ce type de tâche trop souvent.

Aussi, nous conseillons au candidat de varier les productions écrites à la fois dans leur nature et dans la durée de travail corrélée. Par ailleurs, cet entraînement doit suivre des règles de progressivité qui permettront des progrès plus rapides et durables.

Nous distinguons les devoirs complets des petits exercices complémentaires. Concernant les dissertations complètes, le candidat pourra, en début d'année augmenter le temps imparti, en les réalisant, par exemple, en six, voire sept heures. Cependant, cela devra rester ponctuel car il ne serait pas pertinent de prendre des repères temporels erronés. Par ailleurs, l'utilisation de documents peut s'envisager lors des premiers devoirs. Nous pensons en effet, qu'il est préférable que le candidat puisse avoir en sa possession les informations nécessaires à sa réflexion et ainsi s'engager dans une véritable analyse du sujet, ce qu'il n'aurait pas pu faire sans ces derniers.

La progressivité au cours de l'année peut également s'envisager par l'accumulation des tâches à effectuer dans une dissertation complète et en les morcelant dans des petits exercices complémentaires. Il est par exemple possible de se focaliser en début d'année sur l'analyse même du sujet et ainsi se concentrer sur le travail au brouillon. Cette première tâche pourra ensuite être complétée par la mise au propre de la définition des termes du sujet, du questionnement, de la problématique et de l'annonce d'un plan détaillé. Ce type de formulation est différent d'une annonce de plan « classique » dans le sens où elle doit apporter au correcteur de très nombreux éléments permettant de traiter chacune des parties¹.

Le candidat doit également s'entraîner quasi-quotidiennement à l'écriture afin d'améliorer sa syntaxe, son orthographe, sa capacité à exprimer et à défendre des idées. Ainsi la reformulation de travaux existants constitue un travail d'écriture intéressant et présentant un double intérêt, au-delà de celui relatif à la maîtrise de la langue : 1) l'acquisition de connaissances sur le thème traité ; 2) l'entraînement à la rédaction d'une partie spécifique du devoir. En ce sens, le candidat trouvera dans cet ouvrage de très nombreux sujets qu'il pourra ainsi traiter en totalité ou par partie tel que nous venons de l'exprimer.

Concernant les oraux, des conseils relatifs à la préparation de ces épreuves seront apportés directement dans les chapitres concernés.

1. Contrairement à l'annonce de plan, qui elle, ne se contente que d'exposer les grandes lignes directrices de la partie concernée.

Partie

2

**Préambule commun :
réflexions sur les modalités
d'évaluation et de présentation
des deux épreuves d'admissibilité**

**Première épreuve d'admissibilité :
l'écrit 1**

Sous-Partie 2.1

**Deuxième épreuve d'admissibilité :
l'écrit 2**

Sous -Partie 2.2